Commune de Vis en Artois DE 2024 014

Séance du mardi 28 mai 2024

Membres en exercice

: 15

Présents: 10 Votants: 15 L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 21 mai 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents: Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Roger

CANDAËS, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Laurence DERON, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Julien LETERME,

Jean-Pierre SANTY

Secrétaire de séance:

Pour: 15 - Contre:

0 -

Abstentions: 0

Laurence DERON

<u>Procurations:</u> Christian BOISLEUX, Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Sébastien ROUSSELLE, Julie VERMEESCH

Absents Excusés:

Modification de la délibération du 16 décembre 2008

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir la durée et le prix d'une case au columbarium. Après en avoir délibéré, le ConseilMunicipal décide :

- Que les cases attribués seront trentenaires et renouvelable au tarif unique de 30 euros.
- Que les prix restes inchangés de la délibération du 16 décembre 2008. Soit:

1500 euros pour les habitants de la commune, 2500 euros pour les extérieurs sur autorisation de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 28 mai 2024 Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 05/06/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

AGEDI

Dépôt Préfecture du Pas de Calais

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 31/05/2024

062-216208645-20240528-DE_2024_014-DE